CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

Et autres lieux intermédiaires.—

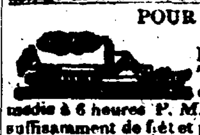

Le bateau à vapeur MARIETTA, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 6 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de frêt et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—4m] THOMAS RHODES.

A LOUER.

A partir du 1er. septembre prochain—la belle maison en briques à trois étages située rue de la Douane, No. 92. Pour les conditions, s'adresser
JOHN HAGAN & CO,
9 août rue du Canal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

METGE & DEJAN Pharmaciens, droguistes, successeurs de Forestier, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont transporté leur pharmacie au No. 178, rue Royale, quelques portes plus haut que leur ancien établissement, au rez-de-chaussée de la maison occupée par le Dr. *Labatut.*

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de drogues qu'ils offrent à vendre à très bon compte et à des conditions avantageuses, en gros et en détail.
14 oct

A VENDRE les propriétés suivantes, savoir : deux Maisons à étages, de six appartements chaque, situées rue Condé, entre Bayou et Quartier.

Un Terrain et une Maison presque achevée, situés faubourg Washington.

Deux Terrains situés faubourg Montreuil, l'un fesant face à la rue Désirée et l'autre à la rue Elmire, de 60 pieds sur 120, se joignant dans la profondeur.

Un Terrain fesant encoignure des rues Elmire et des Grands-Hommes, avec une jolie Maison nouvellement bâtie ; le terrain a 60 pieds sur 120.

Pour plus amples renseignemens s'adresser au soussigné rue St. Louis, N° 55.
14 oct A. J. ATOCHA.

DROGUES FRAICHES, ETC.

LES soussignés reçoivent par le navire Tennessee, un assortiment de drogues parmi lesquelles se trouve une grande variété d'herbes en paquets de livre et demi-livre, telles que Manne en larmes, do. en sorts sèche ; Camphre, Peaux d'orange, Houblon, Huile de croton, Assafœtida, Blanc de Baleine pur, huile de Rhodes, Styrax liquide, Campêche en poudre, sauge, Hysope, *Life ever lasting*, Loberia, Spearmint, écorce de frêne piquant, Ergot, Absynthe, Camomille, Noix, amandes, Racine de grande consoude, Kino, Fleurs de benjoin, Musc, Cantharides Succin. Calamus aromatique, Anis étoilé, Tapioca, Cannelle, &c., Gomme élastique, un assortiment de clefs pour arracher les dents et de leviers droits et courbes, Bandages, Huiles essentielles, Medecines patentées, Parfumerie, Seringues &c. &c. H. BONNABEL & FRERES,
14 oct rue Tchoupitoulas.

BRIQUES de Baltimore, de Berry, première qualité, débarquant du brick Bourne, et à vendre par
HARRISON, BROWN & CO,
11 oct rue Royale, No. 117

RIZ—160 boucauts de riz, en débarquement de la goëlette Kenawa, de Charleston, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
11 octobre encoignure Chartres et Toulouse.

Magasin de Nouveauté de Paris.

J. GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 74, au coin de la rue Jefferson, vient de recevoir de France, par la voie du Nord, un assortiment complet de Parfumerie, extra fraiche, première qualité.
Et aussi, Brosses en tout genre;
Peignes d'écaille et buffle;
Grand assortiment de Cols en satin, do. en chalis, do. en soie de fantaisie;
Gants en castor, peau de chevreau, coton; Tissu à la mécanique, soie double noire et en couleur, en fil d'Ecosse, &c. &c. Cannes à dard, do. à épée,
Et de plus: Un assortiment de Cheveux en tout genre.
Il continue à confectionner toutes sortes de Postiches, suivant le désir des personnes. 11 oct

REGISTRE ANNUEL ET COMMERCIAL DE LA N.-ORLEANS.

CONTENANT les noms, professions et résidences de tous les chefs de familles, et des personnes d'affaires dans la ville et les faubourgs, ainsi que d'autres informations utiles.

Je prie les personnes dont les noms ont été omis, soit par cause d'absence ou changement de domicile depuis le 25 septembre dernier, de laisser leur adresse à l'imprimerie de MM. Gaux et Sollée ; et tous ceux qui désireraient également publier des avis dans l'Almanac, d'avoir la bonté de les envoyer avant le 25 de ce mois.

Prix des avis, français et anglais..........$8.
" " do. do. et espagnol. 12.
" " Dans une seule langue.......5.
Souscription au Livre.............2 50.
11 oct.—7 EDOUARD A. MICHEL, éditeur.

AVIS—Ayant vendu à M. Loreilhe mes deux établissemens d'Epiceries & Groceries situés encoignure des rues Bourbon et Douane, je saisis cette occasion de recommander mon successeur aux personnes qui ont bien voulu m'honorer de leur confiance.

Le magasin tenu désormais par M. Loreilhe se composera comme par le passé, des meilleurs articles arrivant sur la place, et connaissant depuis longues années M. Loreilhe, j'ose assurer qu'on n'aura jamais qu'à se louer de sa gestion.

La liquidation de mes affaires jusqu'au 30 septembre dernier, se fera par mon successeur. Les personnes qui doivent à mon ancien établissement voudront bien avoir la bonté de venir balancer leur compte le plutôt possible ; M. Loreilhe leur en donnera quittance.
9 oct—12 T. LANAVIT.

LE soussigné, successeur de M. Lanavit, ayant acheté ses deux établissemens d'épiceries-fines, vins, liqueurs, &c., situés aux encoignures des rues Bourbon et Douane, prévient ses amis et le public en général que ses magasins seront toujours assortis comme par le passé. Il sollicite leur confiance et offre à vendre en gros et en détail, entr'autres articles, les suivants arrivés récemment sur la place,—savoir :
Liqueurs superfines de France, Ile Martinique, Hollande, Italie, &c.,
Vins fins et ordinaires de France,
Do. de Madère, d'Oporto et de Champagne,
Vieille eau de vie de Cognac,
Excellent genièvre de Hollande,
Ratafia de Grenoble,
Cerises à l'eau de vie,
Guignolet d'Angers,
Sirop de groseilles, framboises et autres,
Conserves de Colin et sardines à l'huile,
Fruits et gelées de la Havane et de France,
Anisette de Bordeaux,
Cigarres de la Havane, de 1re. qualité.
Eau de fleurs d'oranger,
Chocolat de santé de Paris,
Saucissons, jambons, langues fumées,
Fromages de Gruyère et de Hollande,
Nougat et fruits cristallisés de Marseille,
Vinaigre blanc de Bordeaux, en tierçons,
Pétards chinois, et enfin un assortiment complet d'épiceries en général, pour provisions des familles et des navires.
J. E. LOREILHE,
Successeur de T. Lanavit.

N. B. Les emballages et envois en [illegible] gratis. On a besoin dans le susdit établis[illegible] esclave de 16 à 17 ans, bien recommandé [illegible] oct—1m

WHISKY, MAIS, &c—900 [illegible] 2 boisseaux chaque, 37 barils Whisky, [illegible] Huile de Palmachristi, en magasin, à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
15 juillet 38, Nouvelle Levée

GRAINES DE JARDINAGE DE 1833.

EN débarquement du Robert Brown de New-York, une quantité de graines de jardinage, fraiches et assorties venant du jardin de W. Prince & Sons, à vendre à bon marché par DUCONGE & PEYCHAUD,
7 oct rue de Chartres, No. 89

PANACEE DE SWAIM.

RECEMMENT reçu et à vendre par les soussignés 30 caisses de Panacée de Swaim remède avantageusement connu pour les cures de syphilis, rhumatismes, maladies de foie et autres provenant du sang.
DUCONGE & PEYCHAUD,
7 oct rue de Chartres, No. 89.

JAMBONS—Quelques barriques de JAMBONS sous enveloppe, à l'usage des familles, en magasin et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
23 sept 38, rue de la Nouvelle Levée

CUIRS.—16 rouleaux Cuirs à semelles, et 2 do. pour harnais, récemment reçus et à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
[illegible] Nouvelle Levée, No. 38

PORTE-CRAYONS patentés en or, argent et écaille monté en or et argent—reçus par le navire Tacitus de Liverpool, et à vendre par
E. JOHNS & Co.
2 oct. rue de Chartres, No. 37.

500 barrels Marseilles wine, for sale by
sept 9 J. MAGER.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, 4 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Anne Deanes, l'esclave et la propriété foncière ci-après décrites, savoir :

ESCLAVE,

Une négresse nommée Angélique, âgée de 35 à 36 ans, cuisinière et blanchisseuse et bonne domestique.

Une négresse nommée *Diana* alias *Reine*, âgée d'environ 31 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, bon sujet—et *Polly* alias *Pauline*, négresse d'environ 30 ans, un peu cuisinière et un peu blanchisseuse.

PROPRIETE FONCIERE.

Un lot de terre, situé à l'encoignure des rues Louisa et du Craps au faubourg Clouet, ayant mesure française soixante pieds de face à la première, sur deux cent trente six pieds de face à la seconde ; sur lequel se trouvent une maison de quatre appartements, briquetée entre poteaux, une galerie et deux cabinets, le tout couvert en bardeaux et une cuisine en planches de chalan, couverte en merrains; et les dépendances.

Le lot de terre sera vendu conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

Conditions de la vente :—L'esclave payable un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois ; et le lot de terre un tiers à six mois, un tiers à un an et un tiers à deux ans de crédit ; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
27 septembre

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister de Testamens—Samedi, 2 novembre 1833, à midi, *j'exposerai en vente* à la Bourse, pour compte de la succession de feue Mary Carroll, savoir : Le terme d'un bail de la maison No. 49, rue du Canal, en cette ville, lequel bail expirera le 31 octobre 1838, ensemble les améliorations qui ont été faites à la dite maison, les étagères, &c. &c.

Il y a dans la cour une petite cuisine et chambres à domestiques communiquant avec les appartements d'en haut, ainsi qu'avec le magasin. Le tout bien calculé pour la commodité de ceux qui occupent le magasin.

Conditions de la vente : l'acquéreur devra payer du *propriétaire du magasin*, $1050 par an, payable par trimestre jusqu'à l'expiration du bail, et devra donner à l'exécuteur testamentaire bonne et suffisante caution, pour le paiement régulier de la dite somme, pendant toute la continuation du bail. La balance du prix offert pour le dit bail payable en deux termes de 6 et 12 mois à compter du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur. La maison sera livrée à l'acquéreur le 1er. de décembre prochain. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant B. W. Miller, *notaire public*, aux frais de l'acquéreur.

La propriété dont le bail est ci-dessus annoncé en vente, peut-être examinée, en s'adressant à l'exécuteur testamentaire, M. Duncan, No. 59, rue Bienville. 25 sept—3pa

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 31 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu au ci-devant domicile de feue Dame veuve Elizabeth Clark, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à sa succession. Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour.
21 oct W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Césaire St. Amant, *décédée épouse de Gatien Mortimer*, un esclave nommé John, jeune nègre d'environ 13 ans.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez H. Pedesclaux, not. public, aux frais de l'acquéreur. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 28 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Laurent fils, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi-terrain, situé au faubourg Annonciation, formant la *moitié supérieure du terrain désigné* par le No. 6, dans l'îlet 93, conformément au plan du dit faubourg, dressé par Lafon et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire ; le dit lot ou demi-terrain ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur 120 pieds de profondeur, attenant d'un côté à une propriété qui appartenait au défunt, et dans la partie inférieure au reste du dit No. 6, ensemble la maison qui est commencée sur le dit demi-terrain et que le dit défunt y faisait bâtir.

Conditions de la vente : $500 payables comptant, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 23 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Lepage, une mulâtresse nommée Rosanna, âgée d'environ 17 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez L H Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Héno, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir :

1°. Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la dite rue Bourgogne sur 40 pieds de profondeur ; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine en briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Aveline, âgée d'environ 16 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, et son enfant, petite fille âgée de dix mois.

3° Une négresse nommée Lafille, âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladive.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 5 ans, (Orphelin.

5° Pitarine, orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente : Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit ; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testaments.—Jeudi, 14 Novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas P. Willard, les biens fonds esclave et actions ci-après décrits, savoir :

BIENS-FONDS.

1° Un lot de terre, désigné sous le No. 7 dans le l'îlet No. 12, (borné par les rues du Canal, des Marais, Tremé et Jackson,) et mesurant 60 pieds de face à la dite rue des Marais, sur 120 pieds de profondeur entre des lignes parallèles; conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte au rapport de Félix de Armas, en date du 17 Février 1827 ; ensemble tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bonne maison principale en bois, bâtisses dans la Cour, Ecuries, &c. le tout actuellement occupé par M. George.

2° Un lot de terre, désigné sous le No. 6 de l'îlet No. 14, sur le sus-dit plan, ayant (mesure Française) 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 5, et de l'autre par le lot No. 6.

3° Un lot de terre No. 4, de l'îlet No. 1, situé au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, mesurant 30 pieds de face à la rue Félicité, sur 109 pieds [illegible] profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 1, [illegible] pouces 7 lignes, sur la ligne qui le sépare d[illegible] ant 30 pieds dans la profondeur (mesure am[illegible] ble, les améliorations qui s'y trouvent.

4° Un autre lot de terre No 5, [illegible] més ilet faubourg et paroisse, mesurant 30 pieds [illegible] rue Félicité, sur 108 pieds 4 pouces 7 lignes [illegible] ur, sur la ligne qui le sépare du lot No. 4, et 107 pieds 2 pouces 6 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 8, et ayant 30 pieds dans la profondeur, où il est borné par le Lot No. 6 (mesure américaine) ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent.

5° Un autre lot de terre No. 69 de l'îlet, No. 7, situé dans les mêmes faubourg et Paroisse, mesure 30 pieds de face à *Hercule Quay*, sur 120 pieds de profondeur, entre des lignes parallèles [mesure américaine] borné d'un côté par le lot No. 68, et de l'autre par le lot No. 70, et dans la profondeur par le lot No 75, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent.

ESCLAVE—Une négresse nommée Ann, âgée d'environ 26 ans.

ACTIONS—10 actions de la Banque des Artisans et Commerçants, sur lesquelles $10 par action ont été payées.

Conditions de la vente : Les 2 premiers lots de terre dans les rues des Marais et Jackson payables $100 le 5 décembre prochain, et la balance à 1 et 2 ans; les 3 derniers lots de terre dans le faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, $160 sur chaque le 20 février 1834, et le reste à 1 et 2 ans; l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; et les actions payables comptant.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Ces terrains situés au faubourg Religieuses sont vendus conformement au plan dressé par l'arpenteur général de cet état, en date du 1er. et du 7 février 1832, et déposé en l'étude de W Y Lewis, Esq. not. pub. 11 oct

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—*Vente par le Register des Testaments.*—Lundi 25 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu N. A. Baron, jr. les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession, savoir :

48 ACTIONS de la compagnie du chemin-à-coulisses de Pontchartrain, payées en entier.

6 actions de la Banque d'Orléans, payées en entier.

2 actions d $5000 chaque de la compagnie de la Presse à Coton de la Nouvelle-Orléans, payées en entier.

23 actions de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, sur chacune desquelles $10 ont été payées.

40 actions de la Banque des Artisans et Commerçants de la Nouvelle-Orléans, sur chacune desquelles $10 ont été payées en entier.

4 actions de la compagnie d'Assurances des Négocians, sur chacune desquelles $30 ont été payées.

Conditions: Comptant.

Et à la même heures, et sur les mêmes lieux, j'exposerai aussi en vente pour compte de la même succession, les esclaves de prix suivants, savoir :

1° MARY, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique, avec son enfant nommé Nancy, âgé d'environ 5 ans.

2° Céleste, créole âgée d'environ 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses enfants Joe, âgé d'environ 6 ans, et Catherine, d'environ 4 ans.

3° William, fils de Céleste, âgé d'environ 10 ans, garçon actif et intelligent.

4° Nancy, âgée d'environ 16 ans, créole de la Louisiane, bonne femme de chambre, domestique de maison, coiffeuse, blanchisseuse et repasseuse.

5° John, frère de Nancy, âgé d'environ 15 ans, créole, accoutumé à servir dans les maisons et à travailler dans un magasin.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 sept

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 4 novembre 1833, à midi, à la Bourse, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feue Priscilla Griffith Fellows, une négresse nommée Jekiah, âgée d'environ 20 ans.

Conditions de la vente :—Moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
2 oct W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens.—Mercredi, 6 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu le D. Jean-François-Marie-Timoléon Touzet, un nègre, nommé Wiley, âgé d'environ 18 ans, depuis environ sept ans dans le pays, domestique et sachant conduire un cabriolet.

Conditions de la Vente : 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait [illegible] Cour.
[illegible]SSIS, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant, T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 2 oct.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 7 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, une négresse nommée Sally, âgée d'environ 11 ans, appartenant à la succession de feu Alexander E. McConnell.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
4 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 9 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu G. B. Philippi, les esclaves suivans, savoir :

WILLIAM, âgé de 47 ans, Bill, Lavinia et George.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs.
9 octobre

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 31 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu William Hazard, rue de Chartres, entre les rues de la Douane et du Canal, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à sa succession et consistant en armoires, bois de lits et [illegible], bureaux, sofas, 1 pendule, lampes, chandeliers, pelles et pincettes, tapis, tables, chandeliers, faïence, cabinets en porcelaine, carafes, couverts d'argent et cuiller à soupe, un service en argent, batterie de cuisine, livres, mappes, &c.

Conditions de la vente : Toutes sommes au-dessus de $100 payable comptant, et au-dessus de $100, à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Par ordre de la cour,
18 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 25 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Hardy, h. c. l., les esclaves et Biens fonds ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

George, créole, griffe âgé d'environ 26 ans.
Willis, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.

BIENS FONDS.

Un **LOT DE TERRE**, situé dans le faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippa et Baronne, désigné par le numéro 14, mesurant au pied américain, 34 pieds 9 pouces de face à la dite rue de l'Union sur 105 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, ensemble une maison base briquetée entre poteaux et ses dépendances.

6 Terrains situés au faubourg Washington dans la partie qui se trouve à un mille ou environ du carré de la ville, et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'îlet No. 31, au plan fait au greffe de Charles Janin, alors notaire, le 5 mars suivant. Les dits terrains sont contigus, et ont chacun (mesure américaine) 56 pieds 10 pouces de face, à la rue Pologne sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions de la vente: Un tiers payable comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 22 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu William Caldwell, une négresse nommée Sophia, âgée d'environ 23 ans, et son enfant John, âgé d'environ 12 mois.

Conditions : Comptant. Par ordre de la cour,
18 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 20 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Thérèse Roussel épouse de David Peatz, un lot de terre situé à l'encoignure des rues Dauphine et Orléans, mesurant 30 pieds de face à la dite rue Dauphine et 80 pieds à la dite rue d'Orléans.

[illegible] de la vente : Un quart comptant, et le reste [illegible] mois de crédit, en billet endossé à satisfac[illegible] hypothèque jusqu'à parfait paiement.
[illegible] rdre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

[illegible] L'acte de vente sera passé devant L H Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 20 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de Françoise Antoinette Notta, de Pierre Simon Chasal, et du mineur Louis, fils de Marie Bermudez, tous g. de c. l., la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne, désigné par le No. 50, et mesurant 30 pieds de face à la dite rue Bourgogne, sur 60 pieds de profondeur, ensemble la maison et autres bâtisses qui s'y trouvent ; laquelle propriété appartient conjointement aux personnes ci-dessus nommées. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant L H Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 24 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de Juste Ponillot et dame Marie Chantelot, son épouse, tous deux décédés, No. 189, rue Carondelet, les meubles meublants et effets mobiliers appartenant à leurs successions. *Conditions de la vente*: Comptant.
Par ordre de la cour,
11 oct. W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 28 *du courant, à 10 heures du matin, il* sera vendu à la guildive de Millaudon, faubourg Lacourse, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Michel Bridon.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
14 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi 24 octobre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Duffy Pintéret et les droits du défunt, sur les esclaves suivants, appartenant conjointement par portions égales au dit défunt et à Aaron G. Witson, savoir: Salomon, âgé de 16 ans, et Nero, âgé d'environ 57 ans.

Conditions de la vente : 90 jours de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Branch Wm. Miller, not. pub., aux frais des acquéreurs. 30 sep.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Plaquemine*—Cour des Preuves.—IL sera vendu par le juge soussigné, le samedi 2 novembre prochain, à 10 heures du matin, sur les lieux, pour compte de la succession de [illegible] Denesse et Elizabeth Yearbray, sa femme, les [illegible] suivantes, savoir:

[illegible] Une HABITATION cultivée en riz, située dans cette paroisse sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ 40 milles de la Nouvelle-Orléans, ayant 7 arpents de face au dit fleuve sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, ensemble la maison de maître, la cuisine et autres bâtisses, barrières, &c.

2°. 7 Têtes de Bêtes à Cornes, meubles de maisons, &c. Conditions: La terre, payable un tiers comptant le reste à 1 et 2 ans, en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les meubles, comptant.
Paroisse de Plaquemine, 1er. octobre 1833.
9 oct G. LEONARD, juge

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Jefferson*—COUR DES PREUVES.—Succession de feu David Mullony—Lundi, 28 octobre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la maison de cour, pour le compte de la succession de feu David Mullony, les propriétés ci-après, savoir:

1° Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désigné par le No. 2, ayant mesure anglaise 32 pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Rousseau et Chippewa sur 127 pieds de profondeur, entre lignes *parallèles, avec les édifices qui sont dessus.*

2° Un autre lot de terre, situé dans le même faubourg, attenant au précédent et ayant les même dimensions.

Conditions: Comptant.
27 sept J. M. HARANG, juge encanteur.

F. SAUTON, *rue de la Vieille-Levée, No. 42*, vient de recevoir par les derniers arrivages du nord, 400 caisses et demie caisses de vitres assorties comme suit: 7x9, 10x12, 10x13, 10x15, 11x14, 11x18, 12x15, 12x17, 13x18, 19x22, 18x24, 8x10, 9x14, 10x14, 10x17, 11x15, 12x14, 12x16, 12x18, 14x22, 14x24. *De plus*, 300 barillets blanc de céruse, de Metherwill & Brothers ; et un assortiment de peintures, de toutes couleurs qu'il vendra à bon marché. 7 oct

AVIS—Attendu que L. Sheppers, s'est adressé à moi pour faire annuller un cautionnement de dix-mil piastres souscrit par lui, *le 31 mars* 1827, comme annotateur des hypothèques, pour la paroisse d'Est Bâton-Rouge, conjointement avec J. P. Michel et James Neilson, ses sécurités.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours, après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition, s'il en est, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

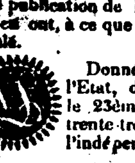

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23ème. jours de septembre mil-huit-cent-trente-trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.
A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
30 sept—[illegible] EUSTIS, Sect. d'Etat.

[illegible] le soussigné le [illegible] EN, âgé de 23 [illegible] 6 pouces; il [illegible] Il était [illegible] un habit de [illegible] blanche; [illegible] été marchand [illegible] ce com[illegible] années; il [illegible] les infor[illegible] parti de[illegible] Une récompense de [illegible] sera donnée [illegible] GREEN et $100 pour MICHEL. D'après [illegible] prises il paraît que leur intention est de [illegible] la ville. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur et autres embarcations son prévenus de ne pas les [illegible] bord sous peine d'être poursuivis selon tou[illegible] seront payées à quiconque les [illegible] dans une des geoles de cet état. [illegible] Jefferson, le 17 avril 1833.
JULES FAZENDE.

ENTREPOT DE VOITURES.

Rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

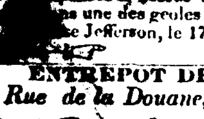

Le soussigné de retour des états du nord et de l'est, informe le public qu'il a pris des arrangements pour recevoir pendant la saison, un assortiment complet de VOITURES de tout genre, qui seront offertes à aussi bon marché qu'on pourrait les obtenir dans n'importe quelle partie des Etats-Unis, et à des termes accommodants. La plus grande partie des ouvrages qui sortiront de son établissement seront garantis.

Il vient de recevoir par le Nashville, une belle voiture d'une forme moderne, une barrouche légère et à deux chevaux, une ditto à un seul cheval, et deux waggons-barrouches; tous provenant de la manufacture de *Brewster & Collis*, New-Haven, (Connecticut.)

Aussi—Un assortiment complet de garnitures de voitures, telles que maroquins, galons, rattinets, franges, ferremens &c.

En magasin—Un assortiment de voitures, barrouches, waggons-barrouches, pour un et deux chevaux, phaëtons, chariots, &c. &c.

Il entreprend toute espèce de raccommodage, et les exécute avec goût et promptitude.
4 oct. M. WALTON.

AMANDES—80 balles Amandes, d'importations récente ; à vendre par F H PETITPAIN,
9 oc rues de Chartres et Toulouse

A VENDRE sur une habitation, 33 miles plus bas que la ville, une bascule en cuivre en bon état et presque neuve, de 5 pieds 8 pouces de diamètre, sur 15 pouces de profondeur, avec cercle de support en fer, grils et bouche de fourneau, et ses appareils complets ; s'adresser à
T. NICOLET & CO,
2 oct rue Royale, No. 103

30 boucauts SUCRE de première qualité, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
2 sept 38, rue de la Nouvelle Levée

PENSIONNAT LOUISIANAIS

Dirigé par M. Ch. CUVELLIER.

CE pensionnat est établi sur l'habitation occupée dernièrement par Madame Laronde. Aucune situation, à proximité de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une maison d'éducation ; les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur; l'emplacement, dans le voisinage de la ville, présente, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne ; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description plus étendue.

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

M. Cuvellier s'étant voué depuis longtems à l'instruction publique, et ses principes ayant déjà été appréciées par un grand nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet ; il suffira d'informer le public que le *Pensionnat Louisianais* sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les six dernières années.

Les études se composeront donc, comme précédemment, pour la généralité des élèves, des cours de langue Française, Anglaise et Latine. Les élèves au-dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront le cours de mathématiques, qui comprendra : l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Statique et la Géométrie Descriptive.

Les éléments de Physique et d'Astronomie seront enseignés aux jeunes gens qui auront suivi avec succès le cours de mathématiques.

La Géographie et l'Histoire feront également partie des études générales. L'enseignement du Dessin est compris dans le prix de la pension. Les autres maitres d'agrément seront payés à part.

Les prix sont fixés à $300 par an, payables d'avance, par trimestre, pour les pensionnaires au-dessus de 12 ans et à $250 pour les pensionnaires plus jeunes.

Il sera fait une réduction aux familles qui auront plusieurs enfans dans l'établissement.

Les seules choses que les parents ou tuteurs auront à fournir à leurs enfans ou pupiles lors de leur entrée seront un matelat, un oreiller, deux paires de draps au moins une couverture, un moustiquaire et une quantité suffisante de linge et de vêtements.

NOTA.—Les élèves ne sortiront qu'une fois par mois et seront conduits chez leurs parens et ramenés au pensionnat aux frais de l'établissement. 24 juin

ESCLAVE EN MARRONAGE.

PARTIE marrone depuis environ cinq mois, une griffonne appartenant à Pierre Monette, nommée LUCY, et se faisant appeler quelquefois *Rebecca.* Elle est âgée d'environ 25 ans et a une cicatrice sous une oreille, de la grandeur d'une pièce de 25 sous. Une récompense de vingt piastres sera donnée à celui qui la conduira chez le soussigné ou à la geôle, et les frais de transport seront payés en outre.
P. MONETTE,
11 oct—3 Rue Royale, entre Hôpital et Quartier.

SANGSUES!!!

6000 SANGSUES en débarquement et à vendre à la pharmacie de L. GAMOTIS, Rue du Camp, No. 39, entre Commune & Gravier.
27 sept—6

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaique à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pillules, au magasin [illegible] ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

PIG LEAD for sale by
sept 13 J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 28 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett,

35 Actions de la Banque de l'Association Consolidée, provenant de MM. P. Hubert Kernion et Coulon Jumonville. Les acquéreurs fourniront à la Banque des hypothèques pour garantie leurs actions, à la satisfaction de la Direction, la prime payable comptant. 11 oct

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 26 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi il sera exposé aux enchères, le Bail à loyer, de six magasins à deux étages et tels qu'ils se trouvent divisés dans l'édifice érigé sur la Levée, entre les deux halles, chaque magasin fesant face d'un côté à la Levée, et l'autre au chemin public.

Les adjudicataires pourront le même jour prendre possession de ce qui leur seront adjugé, et les baux ne commenceront à courir que le 1er. de novembre prochain, pour un an. Les loyers seront payables tous les mois. 16 oct

PAR T. MOSSY.

MARDI, 29 d'octobre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves, pour compte de la succession de dame Marie Mélicerte Saulet, un Lot de Terre de forme irrégulière, situé au faubourg Saulet, mesurant environ 234 pieds 9 pouces de face à la rue Colisée, 149 pieds 6 pouces à la rue Mélicerte, 269 pieds 6 pouces à la rue Pritannée, et 80 pieds à la rue Clio.

Conditions de la vente : Les quatre cinquièmes payables comptant, et l'autre cinquième payable à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction. 27 sept

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le lundi 28 octobre, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les esclaves et terrains ci-après, dépendant de la succession de feue veuve Nicholas Roche, née Ségur :

Pélagie, négresse âgée de 42 ans, cuisinière, blanchisseuse, maladive.

Winey, mulâtresse de 32 ans, blanchisseuse, et un peu couturière.

Polly, négresse de 55 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

Rosette, négresse âgée de 40 ans depuis longtemps marchande de légumes sur la Levée, avec sa fille Louise âgée de 5 ans.

Un ilet de terre situé au faubourg Gravier, entre les rues Gravier, St. Paul, Pigeonnier et Girod, divisé en lots conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions : Les esclaves payables au quart comptant e la balance dans un an ; et les Terrains à 1, 2 et 3 ans, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlisle Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 27 sep—9

VENTES PAR LE MARSHAL.

R. M. Heart *vs.* C. Rouquette, V. Abreo *vs.* le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 12 novembre, à midi, à la Bourse, l'esclave nommé Roland, saisi dans l'affaire ci-dessus. [11 oct.] L. DAUNOY, marshal.

CHEMIN-A-COULISSES
DE PETERSBURG ET ROANOKE.

Avis aux Voyageurs et Négociants.

LE soussigné, *au nom des président et directeurs* de la compagnie du Chemin-à-Coulisses de Pétersburg, a l'avantage d'annoncer au public que le chemin-à-coulisses entre Pétersburg et Blakely, sur la rivière de Roanoke, est maintenant ouvert pour le transport des passagers et des marchandises. La construction de la machine à vapeur et des chars ne laisse rien à désirer pour le transport, dans le plus bref délai, du plus grand nombre des passagers sur lequel on puisse compter.

La grande malle du sud est transportée sur ce chemin, et la force de la machine-à-vapeur et leurs mouvements mettent le soussignés à même de promettre que le trajet (distance de soixante milles) pourra s'effectuer en *quatre heures.* Les voyageurs pourront se rendre immédiatement avec la malle à leur arrivée, de Pétersburg à Richmond, Washington, Baltimore, *&c.* Ils pourront également trouver des occasions régulières pour se rendre aux bateaux-à-vapeur naviguant sur la rivière de James, et par cette voie ils pourront aisément aller à Baltimore en 27 heures de Pétersburg.
HENRY D. BIRD, agent des transports.
Pétersburg, 1er. septembre 1833.
2 octobre—30

J. & J. DARRAMON reçoivent de France par la voie de New-York, par le Cincinnati,
5 balles véritables Indiennes de Jouy pour robes et meubles, avec bordures;
Parfumerie, Chali broché et peint;
300 douz. bas de soie de tout genre;
160 do. filoselle, quelques uns qualité extra superbe ;
2 balles bretagnes françaises ;
Allepines en couleur pour robes,
400 douz. bas et chaussons de tout genre pour enfants;
Lacets en fil; mouchoirs batiste brodés;
Robes en crêpe Arcophane;
Passecoudes blancs superfins;
Gros de Naples unis et moirés;
Satin noir pour gillets;
Par le même navire un assortiment de marchandises anglaises. 19 oct

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN-A-COULISSES DE LA NLLE-ORLEANS ET CAROLLTON.

AVIS.—Des propositions seront immédiatement reçues au bureau de la Compagnie pour le contrat du transport des *matériaux suivants* :

65,000 pieds courants de bois, 7 sur 10, en billes de 16 à 32 pieds de long, à prendre au bassin Carondelet, et à délivrer au Goose Pond, entre les rues Perdido et Poydras.

De plus : 65,000 pieds courants, 8 sur 10, en billes de 30 pieds de long, à prendre au bout du chemin-à-coulisses de Pontchartrain, et à délivrer au Goose Pond.

18,000 pieds courants, 10 sur 12, ou billes de 9 à 27 pieds de long, à prendre également du chemin à coulisses et à délivrer au Goose Pound.

700 pilotis de différentes longueurs, de 15, 30, 35 et 40 pieds de long, à prendre au chemin-à-coulisses ; 600 desquels doivent être délivrés à la rue des Nayades, entre le canal de Melpomène et le chemin de Félicité ; quelque peu à la limite supérieure du faubourg Lafayette, et le reste au Goose Pond.

On fera connaitre l'époque du transport des dits matériaux et d'autres conditions, en s'adressant au bureau de la compagnie, au secrétaire.
18 oct L. F. GENERES, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carollton.

DES propositions seront reçues au bureau de la Compagnie, jusqu'au 1er. novembre, pour le contrat d'enfoncer 500 pilotis dans la rue des Naiades.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie. Par ordre du bureau,
16 oct L. F. GENERES, secrétaire

Banque des Artisans et Commerçans de la Nlle. Orléans.

EN conformité d'une résolution de la direction de cette institution, les souscripteurs sont requis de payer à la dite Banque les sommes suivantes sur le montant de leurs souscriptions, savoir: 5 piastres le 1er. novembre 1833, 5 piastres le 1er. décembre 1833, 5 piastres le 1er. janvier 1834, 5 piastres le 1er. février 1834, 5 piastres le 1er. mars 1834, 5 piastres le 1er. avril 1834, 5 piastres le 1er. mai 1834, 5 piastres le 1er. juin 1834, 5 piastres le 1er. juillet 1834.

Par la 7e. section de la charte de cette institution, il est pourvu que "Si un souscripteur refuse ou néglige de payer une somme ainsi requise, jusqu'à concurrence de la moitié de chaque action, dans les dix jours après que la dite somme aura dû ou devra être payée, les actions sur lesquelles, le dit paiement aura été demandé seront perdues au profit de la compagnie."

A une assemblée des directeurs tenue le 1er. juillet 1833, il fut résolu que "Un intérêt de 5 pour cent par an sera alloué au souscripteur qui paiera le montant de souscription en anticipation des termes susdits.
Par ordre de la Direction,
4 oct JAS. B. HULLEN, caissier.

A DATER du 1er. novembre prochain, la banque de l'Union de la Louisiane allouera un intérêt à raison d'un cent par cent piastres, par jour, sur tous dépôts spéciaux. L'intérêt devant être compté dix jours après qu'avis aura été donné que le dépôt a été fait à cet effet
Par ordre du bureau
9 oct J. B. PERRAULT, Caissier.

MAGASIN DE MODES.

Rue Royale, No. 216, entre Orléans & St. Anne.

MADAME VOILQUIN,

ARRIVANT de Paris, élève de Mlle. Botson, modiste de l'académie royale de musique et des principaux Théâtres, a l'honneur de prévenir les dames que son magasin de mode est ouvert maintenant et qu'elle leur offrira un choix des marchandises les plus nouvelles et du meilleur goût, entre autres un très joli assortiment de chapeaux de paille.

Elle demande une première demoiselle et des élèves, elle traitera à des conditions avantageuses. [illegible] août

LES soussignés ont reçu par le navire Tacitus, et offrent à vendre,
Couvertes de grandeurs assorties,
Coton pour chemises, Etoffes imprimés,
Shals d'Angola, Bas de Bombasin,
Bandanas en soie, [illegible]moise,
Casquets bleus pour [illegible]ures, Kerseys gris,
Mousseline imprimée, Bazin de Marseille,
Robes au tambour et [illegible]nées, grosse Cotonnade,
Bas de coton et de soie,
Toile à voile a[illegible] qualité supérieure.
20 sept [illegible]EDY, DUREL & Co.

SOIRERIES &c.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre, 4 caisses mouchoires et bas de soie et un joli assortiment des gants de peau de dain pour dames. J PRATS & FILS,
20 sept rue St. Louis, No. 53

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

[illegible]

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu samedi prochain, 26 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une négresse créole, nommée Adélaïde, âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière boulangère, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par les lois, excepté qu'elle se dérange par fois, mais rarement.

Conditions : Un demi comptant, et l'autre demi, payable en mars prochain, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Féraud, not. public, aux frais de l'acquéreur. 22 oct

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu, le vendredi 1er. novembre, à 10 heures du matin, au magasin No. 50, Nouvelle-Levée, par ordre de la Cour des Preuves et pour compte de la succession de J. Van Praag, un assortiment général de marchandises sèches, et de linges faits. Aussi, meubles de maison et de cuisine.

Conditions : Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, et au-dessus de $100 60 jours de crédit, en billets endossés. 22 oct

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu, mercredi, 30 du courant, à 10 heures, au poteau No. 132, rue de la Nouvelle-Levée, un assortiment général de marchandises sèches, de linges faits, faïences et 46 paniers de faïences assorties.

Conditions: seront connues au moment de la vente.
22 octobre

PAR J LEVY & WHITING.

SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi, la négresse Lucretia, âgée d'environ 20 ans, avec son enfant de 9 mois ; acclimatée, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. *Elle est bonne au service d'une maison et à garder des enfans.*

L'esclave Amis, d'environ 20 ans, créole, parlant anglais et français, bonne pour les travaux des champs et le service d'une maison.

L'esclave Milly, de 24 ans, acclimatée, cuisinière, blanchisseuse et servante de maison. Ces esclaves sont tous garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, not. public, aux frais des acquéreurs. 22 oct

JEUNE GARDE A CHEVAL

GARDE-A-VOUS ! ! !

Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 27 courant, à 6 heures et demie du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, domicile du capitaine. Equipement complet, veste bleue et pantalon blanc.
Par ordre du capitaine,
FRED. MYEVRE,
23 oct maréchal des logis chef.

LANCIERS D'ORLEANS,

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 27 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, équipement complet, avec les lances et en tenue d'été.
Par ordre du capitaine commandant.
X. LECOURT DE BILLOT,
23 oct maréchal-des-logis-chef

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO,

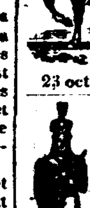

Por disposicion del capitan, la compañia tomará las armas el domingo, 27 del corriente, á las 7 en punto de la mañana en el parage acostumbrado, casaca de paño y pantalon blanco.
DIEGO MANCHON,
23 oct—4 sargento 1°.

CAZADORES DE ORLEANS,

Por disposicion del capitan la compañia tomará las armas el Jueves 24 del corriente, reuniendose en el parage acostumbrado á las tres en punto de la tarde, con casaca de paño, pantalon blanco y morrion con pompon; recomendando la mayor puntualidad á los individuos que la componen.
18 oct RAFAEL BEREZ, sarg. 1°.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,

En débarquement et à vendre comme à l'ordinaire au magasin de Graines de Jardinage de

WILLIAM SMITH,

RUE DE LA DOUANE, N° 86.

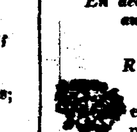

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses pratiques, qu'il vient de recevoir par le navire *Huntsville*, arrivant de New-York, en une courte traversée, un fort assortiment de *GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES*, de la récolte de 1833, et reçu directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses amis absens, il prévient que son assortiment se compose de toutes les graines de première nécessité, telles que Betteraves, Choux, Carottes, Poireaux, Oignons, Radis, Epinards, Navets et Pois d'automne.

Pour les catalogues, &c., adressez-vous à
WM. SMITH,
Rue de la Douane, No. 86.

AUSSI—Un approvisionnement d'Herbes médicinales sèches, reçu par le *Cincinnati*, de New-York, telles que Baume, Menthe, Absynthe, Hysope, Pouliot, Marrube, &c.
23 octobre

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIÉTAIRES DU

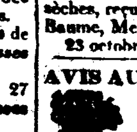

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. *On délivrera gratis des Catalogues périodiques.*
28 nov.—6m

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Docteur *HALPHEN* a transporté son domicile de la rue St Louis à la rue Dumaine, N° 45, entre Condé et Royale, maison de M. Chevalier Delacroix. 9 oct—3

A VENDRE.

500 PIEUX environ, appointis, et de hautes dimensions, les dits pieux de cyprière, s'adresser au bureau de l'*Abeille.* 4 oct—6

MAIS EN EPIS—Environ 4000 barils de mais en épis, en magasin et de première qualité, à vendre. S'adresser aux *Free Port Stores*, près la presse d'en bas.
2 oct

EN débarquement du navire General Stark, de Marseille et à vendre par les soussignés,
300 Barils Eau-de-Vie d'Espagne;
440 Rames Papiers Espagnol,
J. PRATS & FILS, rue Ste. Ann, No. 52.
AUSSI en magasin, 800 rames papiers de Gênes dit florete. 25 sept

ARTICLES PROPRES POUR LA SAISON.

RECEMMENT reçu un joli assortiment de BOTTES en peaux de veau et maroquin ; aussi, de bons Souliers, Brodequins, Jacksonties, Escarpins avec et sans boucles, Pantoufles, &c. ; le tout à vendre par douzaine ou par paire, à des prix réduits. Les personnes qui desireraient acheter de bonnes chaussures à bon marché peuvent s'adresser à AYER,
Près des Magasins Bleus, No. 40, rue de la Vieille Levée.
☞ Il a en outre quelques centaines de paires de Brodequins pour le service des habitations, qu'il vendra également à bon marché. 18 oct

AVIS—La durée et les conditions de la société qui existe maintenant entre le soussigné et G. G. Holdship, ayant été établies par un contrat de société passé devant L. T. Caire, notaire, le 8 juillet dernier, il lui est impossible de se rendre compte d'un avis de dissolution de société publié sous la signature de son co-associé, sans son consentement, et sans que cette dissolution soit provoquée par aucune difficulté entre eux ; en conséquence, le soussigné prie ses amis et le public en général de ne donner aucun crédit, à cet avis, et il s'oblige à satisfaire les personnes qui traiteront avec lui de la validité de ses pouvoirs, le soussigné se proposant au surplus de prendre immédiatement telle mesure judiciaire que la nature du cas exige.
14 oct ☞ THOS. WILLIAMS.

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Hamilton de Boston, 400 caisses Morues; 50 barils Maquereaux, No. 3; 20 do. do. No. 2; [illegible] do. do. No. 1; 250 caisses de Savon "James Blake & Co," 300 demi-caisses do. F H PETITPAIN,
16 oct encoig. Chartres & Toulouse

MUNCH & Comp.,

Fabricants Chaudronniers, Ferblantiers,

PLOMBIERS, POMPIERS ET TOLIERS,

OFFRENT leurs services au public pour tous les ouvrages, tels que Chaudières pour toutes les dimensions demandées, Appareils pour les distillations des eaux de vie et pour la rectification des esprits. Ils organisent *toute espèce* de Distilleries, Brasseries, Raffineries, Teintureries, Papeteries, Fonderie de suif. Ils entreprennent tous les travaux pour bâtisses, tels que Couvertures en cuivre, d'après le modèle de la Banque d'Orléans. Ils couvrent aussi avec du zing et ferblanc ; ils font et posent les Dalles et Tuyaux de conduits en cuivre, &c. Ils font et posent des Pompes de toutes les dimensions demandées et font l'étamage. Ils achètent et vendent du vieux cuivre, de l'étain et du plomb.

Faubourg Marigny, près de la nouvelle presse à coton sur la Levée.
[illegible] juillet—24